



**DÉCLARATION de la
CGT Ferc Sup Toulouse-Occitanie
au CHSCT Extraordinaire de
l'UT3
du mardi 26 octobre 2021**



Monsieur le président,

Les syndicats CGT et FO ont demandé la convocation de ce CHSCT extraordinaire en formation élargie sur le point unique de l'enquête sur les modes de vie, la santé et la sécurité des étudiantes et des étudiants faites à l'UT3 en mars 2021, les actions immédiates et les mesures de prévention induites mises en place ou programmées.

Il y a un an, le 26 novembre 2020, vous nous présentiez le plan d'action égalité Femme-Homme commandé par le ministère. La partie violence discrimination harcèlement et VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) était alors illustrée par le nombre de signalements portés sur le rapport annuel de prévention 2018, soit 7 harcèlements et 4 VSS, complété par le sondage de 2018 où sur 1800 répondants étudiant-e-s et agent-e-s, 400 étaient victimes de discriminations dont 240 discriminations à caractère sexiste. Il faudra attendre 15 jours et le CHSCT du 4 décembre 2020 pour avoir les chiffres 2019 avec là encore 11 signalements enregistrés, 6 signalements via la fiche de signalement, 6 via le mail dédié et 5 via le mail CMEFLC. En matière de suites données et de poursuites vous déclariez pour 2018/19 un étudiant sanctionné, et 2019/20 deux enseignants sanctionnés.

Six mois après, dans cette enquête du printemps 2021 où 10 % seulement de la population étudiante répond, c'est par dizaines voire par centaines pour certains faits que les étudiantes et les étudiants témoignent d'avoir été victime de harcèlement, de discrimination, de VSS : 6 menacés par arme, 19 viols. 190 déclarent avoir subis des VSS dans le cadre de leurs études.

M. le président, au regard des résultats de cette enquête qui confirment le sondage de 2018 s'il ne vous parvient toujours qu'une ou deux dizaines de signalements par an, alors vous devez vous interroger rapidement sur la pertinence de votre processus de signalement, notamment sur vos capacités à encourager les témoignages.

Plus encore vous devez professionnaliser vos services dans l'accueil des signalements des victimes, leur accompagnement, leur protection, et le traitement.

Trois poursuites en deux ans quand l'enquête donne coupable 120 fois un-e étudiant-e et 92 fois un-e agent-e de l'université ou salarié-e du privé. Vous devez

également avec plus de réussite chercher, trouver et poursuivre les responsables, en donner avis au procureur comme vous le demande l'article 40 du code des procédures pénales : « *le Procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1. Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au Procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.* »

M. le président, vous êtes également responsable de la santé physique et psychique des agent-e-s de l'université. Vous devez vous doter rapidement d'un outil de diagnostic et donc procéder à une enquête similaire auprès de cette population, afin de renforcer la prévention et les actions à mener.

Le 14 octobre dernier les mandaté-e-s de la CGT vous ont posé des questions préalables (voir ci-dessous) à la tenue du CHSCT du 19 octobre qui n'a pu se tenir faute de quorum. Nous avons reçu partiellement les réponses le 25 octobre, veuille de ce CHSCT demeurent les questions suivantes :

- 1- *Peut-on avoir les résultats de l'enquête avec distinction entre homme et femme ?*
- 2- *Ils a été dit que les missions égalité F-H et lutte contre les discriminations ont été regroupées, combien d'Équivalent Temps Plein (ETP) y a-t-il au total pour cette mission ? Avec quelles fonctions ? Quels sont les moyens financiers ?*
- 3- *Combien de contacts sur la cellule d'écoute ? Est-ce le seul moyen pour les victimes de dénoncer un évènement ? Combien y a-t-il eu de suites ? Comment ? Par qui ?*
- 4- *Combien de personnes ont été poursuivies ? Combien d'agent-e-s ont été poursuivis ?*
- 5- *Combien y a-t-il eu d'enquêtes administratives et quels sont les résultats ? Quelles sont les sanctions ?*
- 6- *Combien de signalements ont été fait au procureur de la République ?*
- 7- *Quelles sont les actions immédiates et les mesures de prévention programmées ?*
- 8- *Combien d'hébergement sur le/les campus et autour pour les étudiantes et étudiants ? Quelle est la logistique : horaires d'ouvertures des accès, sécurisation des accès, conciergerie (semaine, W-E), fréquence des rondes. Est-ce dans le périmètre des compétences du PC-sécurité ? Et si extra campus comment et quel service intervient ? Quand la police intervient-elle ? Combien d'incidents sont répertoriés par le PC-sécurité et la police ?*

Le syndicat SELA31 et les mandaté-e-s CGT de l'UT3